



CAPD du 6 juin 2014

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

2013-2014 a été une année scolaire assez épuisante pour les collègues : les réunions à répétition, les conseils d'école extraordinaires autour de l'organisation de la prochaine rentrée ont usé nerveusement et fatigué les organismes.

Avec l'assouplissement proposé par le décret Hamon, certains d'entre-eux, ont dû à nouveau participer à des réunions, des discussions avec l'équipe municipale, des échanges avec l'IEN.

Vous savez comme nous qu'un enseignant qui peut faire son travail sereinement, sans pression, sans surcharge administrative sera un enseignant dont la pédagogie sera plus efficiente, plus efficace, donc plus profitable pour ses élèves. L'intérêt du service va de pair avec l'intérêt du personnel quand ce dernier exerce dans des conditions satisfaisantes.

D'où le premier point abordé : les temps partiels. Nous avons remarqué un traitement différent des demandes selon les circonscriptions. L'absence de cadrage départemental et une communication insuffisante ont conforté les collègues dans un sentiment d'injustice. Nous vous demandons de revoir et traiter avec bienveillance tous les dossiers refusés. Nous souhaitons qu'à l'avenir le cadre du traitement des temps partiels soit harmonisé au niveau départemental.

Un point sur le détachement. Serait-il possible d'en connaître les différents motifs (travail dans une association, intégration d'un corps du 2nd degré, détachement à l'étranger...) et les éléments de refus ? Selon la circulaire du 19 novembre 2009, le refus opposé à une demande de mobilité doit rester exceptionnel. 20% de refus ne peut pas être considéré comme tel.

En ce qui concerne le mouvement, nous évoquons à nouveau le cas de Monsieur Lémond, faisant fonction de directeur depuis 5 ans à l'école Jean Desbois à Saint Marcel. La règle en vigueur au moment de sa prise de fonction était la priorité absolue pour obtenir le poste à titre définitif en cas de vœu sur le poste. Nous demandons que cette règle reste applicable pour Monsieur Lémond. Sa situation

est exceptionnelle et il n'en est pas responsable. Nous demandons à ce que l'esprit l'emporte sur les règles actuelles qui lui sont imposées a posteriori.

La hors-classe. Notre organisation syndicale se félicite du nombre de promus en augmentation grâce au passage du ratio de hors-classe à 4%. Il est à mettre au crédit du SE-Unsa, suite à sa signature dans le cadre du protocole d'entrée en négociations avec le ministre. Ce combat n'est pas terminé. Dans le cadre de l'équité avec le second degré, nous continuons à revendiquer que les professeurs des écoles aient droit aux mêmes ratios que les corps qui exercent en collège ou lycée. Cette revendication portée et obtenue par notre organisation syndicale est bien une preuve qu'on peut faire du syndicalisme autrement que par des déclarations de posture. Et qu'en sachant s'opposer, certes, mais aussi proposer, on obtient des acquis pour les collègues. Ce dialogue social constructif, le SE-Unsa le souhaite à tous les étages de l'Education Nationale.

Je conclurai sur l'aide administrative des directeurs d'école. Les directrices et directeurs qui voient disparaître leur aide administrative s'inquiètent. Qu'en est-il du renouvellement des contrats ? Nous vous demandons de solutionner ce problème récurrent, chaque année scolaire, à cette période.

Enfin, merci aux services qui ont fait preuve d'écoute et de réactivité lors de ce moment très important des opérations de gestion de la carrière des personnels.

Marianne GILLER

Philippe CHOQUET

Myriam PEUTOT

Nicole MELINE